

portant désignation d'une Commission
Technique chargée d'étudier la situa-
tion de la C.C.D.E.E. -

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964 organisant les servi-
ces rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la décision arrêtée en Conseil de Cabinet le Mardi 8 Juin
1965 ;
SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports
et des Postes et Télécommunications,

D E C R E T

ARTICLE 1er.- Il est créé une Commission chargée d'étudier la situa-
tion de la C.C.D.E.E. et les conditions de révision de
la Convention de Concession de service public qu'elle
a signée avec le Gouvernement du Dahomey. Les travaux
de la Commission feront l'objet : d'un rapport qui
sera soumis à l'examen du Conseil de Cabinet.

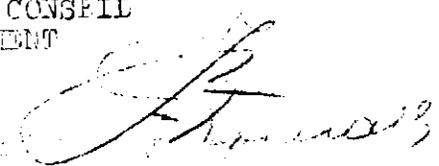
ARTICLE 2.- Cette Commission est composée comme suit :
de Cabinet
Le Directeur/du Ministre des TP.T.P.T..... Président
Un Représentant de la Présidence du Conseil.. Membre
Le Directeur des Travaux Publics "
Le Chef du Service de l'Hydraulique "
Deux Représentants du Ministre des Finances
des Affaires Economiques et du Plan..... Membres

.../...

ARTICLE 3.- Le Ministre des Travaux Publics des Transports et des Postes et Télécommunications est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1965

Par Le PRESIDENT du CONSEIL
CHEF du GOUVERNEMENT



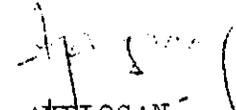
Justin AHOMADEGBE Tometin

Le Ministre des Travaux Publics
Transports, Postes et Télécommunications



M. LASSISSI

Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques et du Plan



F. AKPLOGAN

AMPLIATIONS :

P.R. 4
P.C. 6
S.G.G. 4
MINISTRES 9
J.O.R.D. 1
MTP.T.P.T. 10
COMMISSION.6